



CONTRAT UNIQUE DE LOCATION DE SITE WEB

2. Durée du Contrat

Le présent Contrat est conclu pour une durée irrévocable de 4 ans et prendra effet conformément aux stipulations mentionnées dans les Conditions Générales ci-annexées.

3. Date de livraison

Date prévue de livraison du site web : Selon reactivité du client

4. Prix de la prestation

Prix HT : 475 € TVA : 95 € Prix TTC : 570 €

5. Modalités de règlement

- Comptant
 Loyers versés au Fournisseur

Durée de la location :	<u>4 ans</u>		
Nombre de loyers :	<u>48 mois</u>		
Loyer H.T. :	<u>475 €</u>	TVA :	<u>95 €</u>
		Loyer T.T.C. :	<u>570 €</u>
Périodicité des loyers :	<input checked="" type="radio"/> Mensuelle	<input type="radio"/> Trimestrielle	<input type="radio"/> Semestrielle
	<input type="radio"/> Annuelle	<input type="radio"/> Echus	<input checked="" type="radio"/> A échoir
Mode de règlement :	<input checked="" type="radio"/> Mandat SEPA	<input type="radio"/> Virement	<input type="radio"/> Autre (préciser) :

6. Liste des documents annexés au Contrat

7. Application des dispositions relatives aux contrats conclus hors établissement

Le présent Contrat est un contrat conclu hors établissement au sens de l'article L.221-1 du Code de la consommation :

Oui Non

Dans l'affirmative, le Locataire est informé qu'il bénéficie des dispositions des articles L.221-1 et suivants du Code de la consommation.

8. Autres

Frais de coordination Base HT
Report 90 jours

Fait en TROIS (3) exemplaires originaux.

A Lyon Le 20/03/2023

Le Locataire reconnaît expressément avoir pris connaissance, reçu et accepte les Conditions Particulières ci-dessus et les Conditions Générales ci-annexées. Il atteste que le Contrat est souscrit pour les besoins de son activité professionnelle. Le signataire atteste être habilité à l'effet d'engager le Locataire au titre du présent Contrat, sachant qu'à défaut le signataire sera personnellement tenu des obligations afférentes.

Le locataire

NOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE
 (Cachet commercial et signature)



Le Loueur

HORIZON
 (Cachet commercial et signature)

Le Cessionnaire

NOM ET QUALITÉ DU SIGNATAIRE
 (Cachet commercial et signature)

Contrat n°

Locataire (également dénommé Client)
 Dénomination sociale.....
 Forme juridique + capital social.....1450, rue du puy d'or
 Siège social.....69760 LIMONEST
 N° ordre S 20281
 Capital 2 000 €
 Immatriculée au RCS de.....
 sous le n°.....
 Représentée par M. en qualité de
dûment habilité à l'effet des présentes.

Adresse de facturation

Adresse de livraison
 Si différente de l'adresse de facturation

Loueur (également dénommé Fournisseur)
 Société HORIZON

Cessionnaire
 Dénomination sociale.....
 Siège social.....

CONDITIONS PARTICULIERES

1. Désignation de la prestation objet du Contrat

Description
<u>Création du site web</u>
<u>Referencement manuel et naturel</u>
<u>Accès back office pour modifications textes et photos</u>
<u>Hébergement</u>
<u>Non de domaine</u>
<u>Maintenance</u>
<u>Hotline</u>
Frais créations HT : <u>0</u> € TVA : <u>0</u> € TTC : <u>0</u> €

Le présent contrat-unique (ci-après le « Contrat ») a pour objet la location d'un site web dont le contenu et l'architecture ont été défini selon les besoins du client, en fonction des qualités techniques et de l'utilisation auquel il le destine.

Le Contrat comprend deux parties : les Conditions Particulières d'une part et les Conditions Générales de location de site web d'autre part lesquelles constituent un tout indivisible malgré cette présentation. En cas de contradiction entre les Conditions Particulières et les Conditions Générales, les premières seront considérées comme modifiant les dernières sur les points objets de la contradiction expresse ou tacite. Dans le cas où il serait éventuellement annexé à ces conditions d'autres documents dont la liste figurera dans les Conditions Particulières, ces documents constitueront alors pareillement un tout indivisible avec les Conditions Particulières et les Conditions Générales de location.

(vices cachés) visée aux articles 1641 à 1648 et 2232 du Code civil :

L'acheteur a le choix de rendre la chose et de se faire restituer le prix, ou de garder la chose et de se faire rendre une partie du prix (art. 1644 C. civ.)

Si le vendeur ignorait les vices de la chose, il ne sera tenu qu'à la restitution du prix, et à rembourser à l'acquéreur les frais occasionnés par la vente (art. 1646 C. civ.). Si le vendeur connaissait les vices de la chose, il est tenu, outre la restitution du prix qu'il en a reçu, de tous les dommages et intérêts envers l'acheteur (art. 1645 C. civ.).

L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice (art. 1648 C. civ.).

5. Durée du contrat

Prise d'effet : Date de signature du contrat par la dernière des parties sous condition suspensive de la signature du procès-verbal de conformité.

Durée : Durée irrévocable de 4 ans puis poursuite par tacite reconduction par périodes successives de deux (2) ans.

Modalités de résiliation : Par lettre recommandée avec accusé de réception trois (3) mois avant la date d'échéance du contrat.

6. Traitement des réclamations

Informations sur les modalités prévues pour le traitement des réclamations : réclamations à transmettre, dans un délai de 7 jours, par courriel à l'adresse suivante : contact@hrz.fr

Informations sur le recours à des moyens extrajudiciaires de règlement des litiges prévues spécialement pour les prestations de services : Néant

7. Conditions, délai et exercice du droit de rétractation

7.1 Conditions, délai et exercice du droit de rétractation

Conformément à l'article L.221-18 du Code de la consommation, le client dispose d'un délai de rétractation de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat.

Le droit de rétractation s'exerce sans motif et doit être notifié avant l'expiration du délai, par le client au professionnel en mentionnant :

- le nom, l'adresse du client ;
- lorsqu'ils sont disponibles, le numéro de téléphone et l'adresse mail ;
- la décision de rétractation au moyen d'une

déclaration dénuée d'ambiguïté à envoyer par recommandé. **Vous pouvez utiliser le modèle de formulaire de rétractation ci-après annexé mais ce n'est pas obligatoire.**

7.2 Effets de rétractation

En cas de rétractation, le professionnel remboursera tous les paiements reçus du client y compris les frais de livraison (à l'exception des frais supplémentaires découlant du fait que le client a choisi un mode de livraison autre que le mode moins coûteux de livraison standard proposé par le professionnel) sans retard excessif et en tout état de cause, au plus tard quatorze jours à compter du jour où le professionnel est informé de la décision de rétractation du client. Le client sera remboursé selon le même mode de paiement que celui utilisé pour la transaction initiale sauf décision contraire du client. En tout état de cause, ce remboursement n'occasionnera aucun frais pour le client.

En outre, le client devra restituer, à ses frais, le Site Web pour le cas où il aurait été installé ainsi que sa documentation. Cette restitution consistera notamment dans la désinstallation des fichiers sources du Site Web de tous les matériels sur lesquels ils étaient ainsi que dans la destruction de l'ensemble des copies de sauvegarde et documentation reproduites.

7.3 Modèle de formulaire de rétractation

.....
Demande de rétractation d'une vente hors établissement à envoyer en recommandé

.....
Article L.221-18 du Code de la consommation

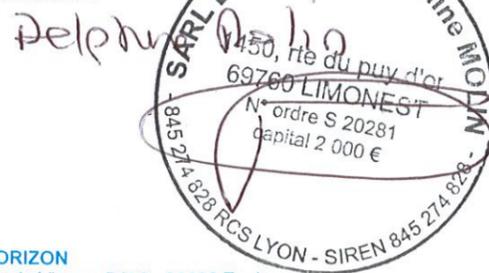
.....
Société HORIZON
12 Rue Louis Courtois de Viçose
31100 TOULOUSE

.....
A Lyon, le

.....
Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur les prestations de services ci-dessous :

.....
Commandées le
Reçues le
Nom du client
Adresse du client
Date et Signature

.....
Identité du client :
Date : 23/03/2023
Signature :



SAS HORIZON

Siège social : 12 Rue Louis Courtois de Viçose, Bât 3 - 31100 Toulouse
Tél. : 05 34 60 10 83 - www.hrz.fr

horizon
CREATION ET REFERENCEMENT DE SITE WEB

FICHE D'INFORMATION PRECONTRACTUELLE

Par sa signature, le client reconnaît avoir pris connaissance de la présente fiche d'information précontractuelle qui ne constitue pas un contrat et avoir bénéficié du délai nécessaire à sa compréhension. La signature de la présente fiche par le client ne l'oblige pas à passer commande.

1. Désignation de la prestation objet du Contrat

Société HORIZON :

283 avenue de l'étang
69760 Limonest

2. Activité du professionnel

Fonctionnalités et interopérabilité du contenu numérique : pas de restriction particulière

Coût de l'utilisation de la technique de communication à distance si ce coût est calculé sur

une base autre que le tarif de base : Néant
Coût calculé sur le tarif de base

3. Services

3.1 Caractéristiques essentielles

- Mise à disposition, dans le cadre d'un contrat de licence d'utilisation, d'un site internet en rapport avec l'activité professionnelle du client et dont le contenu est défini selon les besoins et les attentes du client.

- A titre accessoire, prestations notamment d'hébergement, de maintenance, de référencement, etc... dudit site internet.

3.2 Prix

Prix des services : 6,75 x 48 mois
ou Mode de calcul du prix s'il ne peut être calculé à l'avance.

Frais supplémentaires de livraison ou d'affranchissement et tous autres frais éventuels :

frais de coordination = 1200€ HT
frais de création offert = 0€

3.3 Modalités de paiement proposées au client

- Leaseur
 Mandat SEPA
 Chèque
 Virement

3.4 Livraisons (exécution des prestations de services)

Modalités de livraison : par mail
Délai de livraison : Selon receipt du client
Adresse de livraison : mail = delphine.moyan@dmarchi.fr

4. Garanties

Le client bénéficie des deux garanties légales suivantes :

- la **garantie légale de conformité visée aux articles L.217-4 à L.217-13 du Code de la consommation** :

En cas de défaut de conformité, le client aura la possibilité de choisir entre la réparation et le remplacement du bien. Toutefois, le professionnel pourra ne pas procéder selon le choix du client si ce choix entraîne un coût manifestement disproportionné au regard de l'autre modalité, compte tenu de la valeur du bien ou de l'importance du défaut. Il est alors tenu de procéder, sauf impossibilité, selon la modalité non choisie par le client (art. L.217-9 C. cons.)

Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix. La même faculté lui est ouverte :

1° Si la solution demandée, proposée ou convenue en application de l'article L.217-9 ne peut être mise en œuvre dans le délai d'un mois suivant la réclamation de l'acheteur ;

2° Ou si cette solution ne peut l'être sans inconvénient majeur pour celui-ci compte tenu de la nature du bien et de l'usage qu'il recherche.

La résolution de la vente ne peut toutefois être prononcée si le défaut de conformité est mineur (art. L.217-10 C. cons.).

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien (art. L.217-12 C. cons.).

- la **garantie légale des défauts de la chose vendue**

SAS HORIZON

Siège social : 12 Rue Louis Courtois de Viçose, Bât 3 - 31100 Toulouse
Tél. : 05 34 60 10 83 - www.hrz.fr

PROCES VERBAL DE LIVRAISON ET DE CONFORMITÉ

LOUEUR
(Coordonnées du loueur à définir après signature)

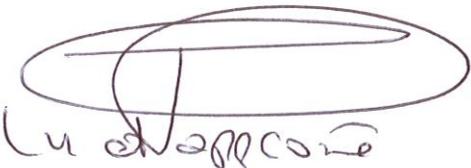
Le fournisseur certifie avoir livré le bien, objet du contrat, selon le descriptif ci-dessous.
 Le locataire reconnaît en avoir pris livraison et le déclare conforme. Il reconnaît son état de bon fonctionnement et l'accepte sans restriction ni réserve.
 La date du procès-verbal de livraison et de conformité rend exigible le premier loyer.
 En cas de cession du contrat, conformément aux dispositions de l'article 20 - Cession du contrat des Conditions Générales de Location, le locataire réglera les loyers au Cessionnaire.
 Le fournisseur reconnaît au locataire le droit d'exercer directement contre lui, en lieu et place du bailleur, les droits et recours visés dans le contrat.

DÉSIGNATION DES BIENS

Le Locataire :

A Lyon

Le 2/03/2023



Cachet, Date et Signature
Précédé de la mention « Lu et Approuvé »

Le Fournisseur :

A _____

Le ____ / ____ / ____

Cachet, Date et Signature
Précédé de la mention « Lu et Approuvé »



N° de gestion 2019B00432

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS

à jour au 11 octobre 2022

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	845 274 828 R.C.S. Lyon
<i>Date d'immatriculation</i>	17/01/2019
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	DM ARCHI
<i>Forme juridique</i>	Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
<i>Capital social</i>	2 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	1450 Route du Puy d'Or 69760 Limonest
<i>Activités principales</i>	Exercice profession d'architecte et d'urbaniste en particulier la fonction de maître d'oeuvre.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 17/01/2118
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Gérant

<i>Nom, prénoms</i>	VERNAY Delphine Claudie
<i>Nom d'usage</i>	MOLIN
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 28/03/1967 à Saint-Étienne (42)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	855 Chemin de Beluze 69760 Limonest

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

<i>Adresse de l'établissement</i>	1450 Route du Puy d'Or 69760 Limonest
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	Exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste, en particulier la fonction de maître d'oeuvre, toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.
<i>Date de commencement d'activité</i>	02/01/2019
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10278	07315	00020694902	94	EUR

Domiciliation
CCM TASSIN

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)
FR76 1027 8073 1500 0206 9490 294

BIC (Bank Identifier Code)
CMCIFR2A

Domiciliation

CCM TASSIN
52 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
69160 TASSIN LA DEMI LUNE

☎ 04 37 70 38 98

Titulaire du compte (Account Owner)

DM ARCHI
1450 ROUTE DU PUY D OR
69760 LIMONEST

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Référencement Unique du Mandat (RUM)

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier

Ref: HRZ/P

Version 07052021

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA (SDD CORE)

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du créancier.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veillez compléter les champs marqués * en lettres capitales (sauf adresse électronique)

Votre nom *

Nom/Prénoms du débiteur (personne physique) ou Dénomination sociale (personne morale)

SIREN *

Votre adresse *

Numéro et nom de la rue

69760 Lironest

Code Postal Ville

Adresse électronique *

delphine.melin@demarchi.fr

Téléphone fixe :

Portable :

06 09 41 80 51

Les coordonnées de votre compte

Pays

* Numéro d'identification internationale du compte bancaire - IBAN (International Bank Account Number)

* Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Code international d'identification de votre banque - BIC (Bank Identifier code)

Nom du créancier

I.C.S

Type de paiement * : Paiement récurrent / répétitif **Merci de joindre à ce mandat un relevé IBAN (International Bank Account Number)**

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur

La Référence Unique du Mandat (RUM) sera communiquée au débiteur par tout moyen à la convenance du créancier.

En signant le présent mandat de prélèvement SEPA, le débiteur autorise le créancier à l'informer, par tout moyen à sa convenance, **5 jours avant la date du 1er prélèvement**. Cette information vaudra pré-notification.

Toute demande de remboursement ou de révocation émanant du débiteur à l'égard de sa banque n'aura pas pour effet de remettre en cause la validité du contrat entre le créancier et le débiteur.

Toute révocation du présent mandat devra impérativement être adressée au créancier par courrier recommandé avec accusé de réception.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus au Règlement européen 2016/679.

Le signataire atteste être habilité à l'effet d'engager le débiteur au titre du présent mandat, à défaut, il sera personnellement tenu des obligations afférentes.

Signé à * Lyon

Le * 20/03/2023

Signature

Qualité du Signataire : Delphine Melin Gérante

